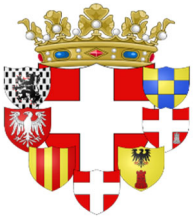


MOUVEMENT CITOYEN DES VOIX DE SAVOIE



ABONNEMENT ANNUEL 10 euros, pour les non-adhérents au M.C.V.S.



Pourquoi le M.C.V.S.

RASSEMBLER - RESTAURER - BENEFICIER

Notre TERRITOIRE possède des droits attribués par les puissances.
Le M.C.V.S. existe, si cela vous interpelle ADHEREZ pour les retrouver.

Halte à la sous-france – que vive la Savoie Fédérale.

La Savoie sera demain un pays de liberté, où la démocratie sera appliquée dès que la commune, qui décidera de ses représentants provinciaux, qui eux-mêmes éliront par tirage au sort leurs sénateurs qui siégeront au SENAT pour la gouvernance de l'ETAT.

L'économie profitera à l'ensemble de la population, puisque la femme ou l'homme au service des personnes d'initiatives sera dans tous les cas intéressés à la réussite des outils de production.

Les sociétés feront leur développement sans le recours au dumping salarial.

Les travailleurs détachés ne seront autorisés que lorsque toutes les solutions de recrutement auront été épuisées et devront être rémunérés au même taux horaire que les autres salariés de la corporation.

Les réfugiés seront accueillis selon les possibilités d'hébergement du territoire et de possibilité d'emploi, des structures seront mises en place pour leur formation ainsi que pour leur permettre d'apprendre notre langue.

Ces réfugiés devront signer un contrat les liant au PAYS pour exercer un minimum de temps de travail afin de dédommager des frais occasionnés pour leur formation.

La Savoie réfléchira à l'organisation de son territoire afin d'éviter les déplacements inutiles et fera en sorte d'utiliser les voies ferroviaires anciennes et nouvelles pour faciliter les communications entre les vallées et provinces de l'ETAT.

Nos barrages seront nationalisés pour permettre le rechargement à prix coûtant des véhicules électriques et d'autoriser une utilisation d'énergie au moindre coût, l'excédent de fourniture d'électricité sera revendu aux pays limitrophes.

Le tourisme d'hiver et d'été sera réglementé par un plan d'occupation des sols draconien qui respectera l'architecture locale et qui bloquera le développement outrancier actuel, mais permettant la rénovation de l'existant.

La Savoie interdira la traversée de son territoire pour les camions de transit international en obligeant l'utilisation de ferroutage existant.

La Savoie, facilitera les relations inter-régionales sur l'ensemble de l'ARC-ALPIN, de NICE à GENEVE, du PIEMONTE, VAL-D'AOSTE, VAUX et VALAIS de façon à développer la grande et la plus performante région skiable de notre terre en optimisant au maximum les taux de remplissage et des moyens de modernisation des remontées mécaniques.

La Savoie s'attachera à rédiger une constitution simple, compréhensible en laissant le soin au SENAT de juger et d'établir les jurisprudences des interprétations des jugements de conflits de voisinage.

Pour plus d'explications, vous pouvez vous référer au programme établi par les ateliers de SAVOIE FEDERALE.

Pierre BIGUET.



Notre permanence tous les samedis matin de 10 h à 12 h sur le parvis du Sénat (Tribunal de Chambéry). Depuis cinq ans, nous sommes essentiellement Actifs et agissants.

FETE DE LA SAVOIE (19 février 1416)

603^{ème} année le l'érection du Comté de Savoie en Duché.

Savoie Fédérale, remercie vivement nos amis Genevois et toutes les personnes qui ont pu se libérer ce mardi 19 février dernier, afin de commémorer cet évènement.

Ce fut une journée conviviale et ensoleillée.



ASSEMBLEE GENERALE DU 23 mars 2019

REELECTION DU PRESIDENT des bureaux du M.C.V.S. et M.C.SE

Président : Pierre BIGUET : 73popu@orange

Secrétaire : Roger SIBUET : 04.79.38.54.41

1^{er} Vice-président : Bernard CHARRON (province du Genevois). 06.27.60.82.42

2^{ème} Vice-présidente : Colette BIGUET (province de la Tarentaise). 06.15.89.21.50

3^{ème} Vice-président : Paul PERRIER - (province de la Savoie Propre). 04.79.25.66.01

4^{ème} Vice-président : Daniel PORTIGLIATTI (province du Chablais) 06.35.23.08.67

5^{ème} Vice-président : Maurice RAVAZ (province de la Haute-Savoie). 06.80.92.74.18

6^{ème} Vice-président : Ludovic PINOT (province du Faucigny). 07.85.55.24.71

7^{ème} Vice-président : Jean-Luc EVREUX (province de la Maurienne). 06.67.84.32.88

Tous réélus à l'unanimité.

Du « Victor-Emmanuel » au « Lyon-Turin »

Ecrit par Maurice RAVAZ en collaboration avec les archives de Colette BIGUET.
« Suite du N° 5 ».

LA SAVOIE ET LE SIECLE DES LUMIERES

A cette époque, les transformations sociales issues des innovations techniques nées en Grande Bretagne suscitent à la fois jalousie et admiration de la part de ses voisins continentaux !

Vous-pouvez vous procurer ce livre auprès de l'auteur. Téléphone : 06.80.92.74.18.



N'oubliez pas de FAIRE ADHERER VOS AMIS

Merci à nos amis Vietnamiens de porter nos couleurs, (ce jour au Trocadéro.)



EPHEMERIDE

5 AVRIL 1160, l'Evêque de Lausanne vend le territoire de Meillerie à l'Abbé de Saint-Maurice-d'Agaune.

Landrie occupait le siège de Lausanne, et Rodolphe était abbé de Saint-Maurice.

Cette cession fu faite moyennant une redevance annuelle d'une livre de poivre.

Si le nouveau propriétaire de Meillerie se fût trouvé dans le cas des Hollandais auxquels Philippe II crut devoir interdire l'entrée du port de Lisbonne et qui fut obligés d'aller conquérir les Indes pour se procurer des épices, les habitants de Meillerie eussent débusqué Albuquerque.

Ils sont bien assez habiles marins d'eau douce pour devenir, le cas échéant, des marins véritables.

N'oubliez pas notre collégiale, tous les 1^{er} vendredi de chaque mois au : Mont-Bogon, route de la Forclaz côté Vesonne. FAVERGES

Aujourd'hui 24 mars, jour d'anniversaire du triste traité de Turin qui cède la Savoie et Nice à Napoléon III. Cela fait 159 ans que notre Pays subit les joutes, les mensonges, l'outrecuidance d'un état avide de conquête et de colonisation.

Savoie abandonnée par ses élites politiques embrigadées dans les méandres secrets et prolifiques de cette république qui n'a de nom que son écriture, et qui cache tellement de faussetés et d'intérêts particuliers au plus haut sommet de cette pseudo démocratie que l'on appelle France.

A Savoie Fédérale et aussi d'autres groupes, nous essayons par nos différentes actions de maintenir une flamme d'espoir afin d'empêcher l'oubli de notre histoire et de notre territoire.

L'occupation de notre Pays ne peut rester une fatalité, nous pouvons encore changer les choses, aussi faut-il en avoir la volonté.

Nos ennemis ne sont pas les autres, nos ennemis ne sont que défiance réciproques, jalousies mal placées, suspicions maladroites et surtout un manque de croyance d'un retour possible à la SOUVERAINETE.

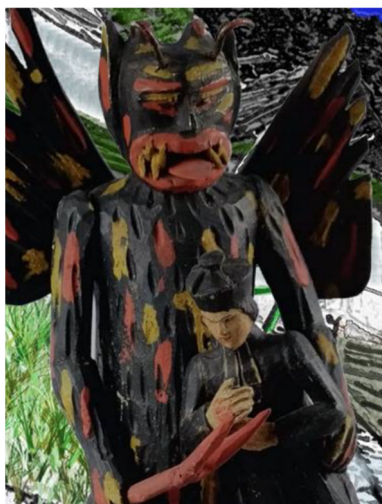
Tous ensemble nous ne devrions pas accepter que cette occupation perdure encore longtemps après année du 2020 du 160^{ème}.

La Savoie et Nice pourraient ramener sur l'ARC Alpin ce qui n'aurait jamais dû disparaître. Le respect de notre statut de montagnards, gardiens de notre environnement si particulier que seuls les gens de montagne connaissent.

En ce jour de deuil pour toute la communauté Savoisiennne, réfléchissons sereinement et constructivement à savoir si nous possédons en nous la fibre patriotique pour redonner à la Savoie ce que nous lui devons.

Si oui alors nous réussirons dans un esprit de paix et de confiance à faire revivre notre si beau PAYS.

Pierre BIGUET



L'ISTOIRE VRAIE DU DIABLE DE BESSANS

Une histoire vraie, pas de légende, qui se déroule en 1857, Etienne est chantre, il est aussi sacristain de la paroisse. Mais un beau jour, les relations avec son curé tourne à l'orage. Une mesquinerie du curé qui mérite vengeance. Etienne sculpte alors un diable tenant un curé sous le bras...La statuette se retrouve sur la fenêtre du sculpteur, avant d'être achetée par un voyageur. Cette anecdote marque le début de l'histoire du diable à quatre cornes de Bessan. Des générations de sculpteurs ont ensuite perpétué la tradition. On dit même que ce diable-là porte bonheur.

UNE CONFERENCE

Sur l'ouvrage du « PONT DES ANGLAIS »

Et réflexions à propos du réseau ferré en Savoie

Se tiendra le **courant mai 2019 dans la salle de cinéma « le Flore » à SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY**

Vous désirez vous procurer

Un jeu de support de plaque,

Une carte d'identité où

Adhérer à notre mouvement ?

Contactez nos Vice-présidents, ainsi que les personnes citées en fin de Bulletin ou simplement sur notre site internet « etatfederal.com »



RECETTE DU PAYS – LA TARTE AU BEAUFORT

Ingrédients pour 4 personnes :

300 g de pâte brisée – 300 g de Beaufort – 4 œufs – 0,25 litre d'eau, 0,25 litre de crème fraîche – noix de muscade – sel, poivre.

Séparer les jaunes des blancs en gardant 2 blancs. Dans une terrine, travailler les jaunes d'œufs, le lait, la crème, le sel, le poivre et ajouter une pincée de noix de muscade râpée. Monter les blancs d'œufs en neige et les incorporer à la préparation.

Râper le beaufort.

Etendre la pâte au rouleau sur 3 mm d'épaisseur environ.

En garnir un moule à tarte préalablement beurré et fariné.

Parsemer le fond de la tarte avec le fromage râpé, puis verser dessus la garniture.

Cuire à four chaud environ 30 minutes.

Servir aussitôt accompagnée d'une salade verte et d'un bon vin de Savoie.

RETROUVONS ENSEMBLE LA SOUVERAINETE DE NOTRE TERRITOIRE

Adhérer au Mouvement Citoyen des Voix de Savoie pour

- Retrouver notre territoire.
- Restaurer notre identité Savoisiennne.
- Retrouver nos titres et nos racines.
- Bénéficier de nos institutions.
- Retrouver notre neutralité et nos droits.

En téléchargeant le document sur notre site.

Vous pouvez également contactez :

Evelyne HARLAY - eve.harlay26@gmail.com

Dominique NOYEAU - dominiquenoyeau@orange.fr

Pierre BIGUET - 73popu@orange.fr

Colette BIGUET - 06.15.89.21.50

Et aussi tous les responsables de province.

L'INSTRUCTION AVANT 1790

Suite du bulletin N° 5

Ce document se rapportant aux écoles est la véritable législation de l'instruction primaire en Savoie jusqu'à la création du conseil de réforme de Chambéry.

Charles-Albert créait un ministère spécial pour la direction supérieure des études, sous le titre de Royale secrétairerie d'Etat pour l'instruction publique, dont les attributions devaient s'étendre sur toutes les écoles universitaires, secondaires et primaires du royaume. L'article 5 des lettres patentes précitées supprimait, en conséquence, le Magistrat de la réforme de Turin ainsi que les Conseils de réforme de Chambéry, de Nice, etc... En vertu de l'article 6, il allait être établi, près du ministre, un Conseil supérieur de l'instruction publique ainsi que des Conseils spéciaux près de chaque université, ce qui eut lieu.

Un décret du 4 octobre 1848 ne tarda pas à tracer, dans tous leurs détails, les règles d'administration de l'instruction publique.

Du ministre devait dépendre, à l'avenir, tout ce qui se rattachait à l'enseignement, depuis les diverses universités du royaume jusqu'aux écoles élémentaires, tant publiques que privées, pour les deux sexes. Il avait près de lui le Conseil supérieur dont nous venons de parler. Sous sa dépendance et dans les limites de leurs attributions et de leurs districts respectifs, la direction de l'instruction publique des différents degrés était départie aux Conseils universitaires, aux Conseils des facultés, aux Conseil général pour les écoles élémentaires, aux Conseils provinciaux d'instruction primaire et aux proviseurs des études.

En parcourant cette simple énumération des rouages administratifs créés ou perfectionnés, sous une forte nouvelle, par la loi sarde du 4 octobre 1848, et qu'il retrouve presque tous, sous des noms plus ou moins différents, dans le système universitaire français, on voit que, sous ce rapport, le gouvernement sarde était loin d'être en retard.

« D'après Alexis de Jussieu ». Colette BIGUET

Suite au prochain numéro.../...